Cahiers Congolais de Sociologie - N° 29

Analyse des objectifs des accords de paix signés par la RDC et leurs incidences sur le développement de la nation

ANALYSE DES OBJECTIFS DES ACCORDS DE PAIX SIGNES PAR LA RDC ET LEURS INCIDENCES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA NATION Par KALELE-Ka-Bila, BILA KALELE, EBWEME YONZABA et MAMBUNGU MUNDELE I. OBJECTIFS Ils diffèrent fondamentalement selon qu'il s'agit des attentes des populations congolaises ou de celles du Rwanda. Côté congolais Pour les populations congolaises en général et celles du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en particulier, la simple annonce de la signature d'un tel ou tel de ces accords suscitait beaucoup d'espoir. On y voyait en effet poindre à l'horizon la fin de la guerre, le retour de la paix, la relance du processus de développement. Depuis la découverte du contenu de l'Accord du 23 mars 2009 et les révélations sur les dessous des cartes de l'Accord-cadre du 24 février 2013 cependant, la méfiance gagne du terrain. Pire, la nouvelle que le gouvernement s'apprête à signer à signer à Kampala avec le M23 un nouvel accord dans le sens du renforcement de celui du 23 mars 2009, a provoqué de l'indignation et de la colère, y compris au sein des FARDC. Ces dernières ne supportent plus en effet de continuer à se voir infiltrées et commandées par des gens avec qui elles sont en guerre. Et qui plus est, portent des grades fantaisistes, de complaisance. Côté rwandais Le Rwanda, par contre, attend de ces mêmes accords le raffermissement de sa domination sur la RDC. Aussi prend-il toujours soin d'en faire des armistices. Il commence, chaque fois, par faire la guerre à la RDC. Il la défait militairement. Il lui en impose enfin la signature d'un accord. En vue de réussir cette domination, Paul Kagame recourt à la stratégie de l'infiltration. Profitant de la confusion entre Tutsi et Hutu rwandais d'une part, et Hutu et Tutsi congolais d'autre part, des sujets rwandais sont, aux termes de chacun de ces accords, progressivement injectés dans des institutions congolaises civiles et militaires, de même qu'à divers niveaux des services de renseignement. Tout en veillant à ce qu'ils y occupent des postes importants et stratégiques. II. ANALYSE ILLUSTRATIVE A. Accord du 23 mars 2009 C'est une RDC fragilisée de l'extérieur comme de l'intérieur qui se présente à la signature de cet Accord. Tout commence en décembre 2007. Après avoir, publiquement et à plusieurs reprises, déclaré qu'il ne négocierait jamais avec Nkundabatware, qu'il renonçait désormais à « la carotte » pour « le bâton », Joseph Kabila installe son Quartier Général (QG) à Goma et concentre des troupes tout autour afin d'en finir avec le CNDP. Le lendemain cependant, il y est rejoint par des ambassadeurs des pays membres du Conseil de Sécurité avec à leur tête le représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Swing. Ces derniers l'enjoignent de renoncer à l'option militaire au profit de négociations. D'après Gislène Dupont, leur message était ouvertement menaçant et formulé comme suit : « Si tu oses déclarer la guerre contre Nkunda, tu auras toute la Communauté internationale sur ton dos » (RFI, 26 décembre 2007). Monsieur Kabila recule. Il change de langage pour commencer à parler du dialogue avec le CNDP. Des Congolais qui avaient applaudit son option militaire sont désabusés, grandement déçus ! Ce n'est pas tout ! Fin janvier 2009, sans en informer ni le Chef d'Etat-major général de son Armée, ni le Gouvernement, ni le Parlement, ni la MONUC, il autorisera l'entrée massive, sur le sol congolais, de troupes rwandaises et ougandaises ; officiellement pour traquer leurs « rebelles » respectifs. Plus énergiques encore, des protestations fuseront de partout, isolant et affaiblissant davantage le pouvoir. Le fait pour ces troupes d'être arrivées

la veille pour ne repartir qu'au lendemain du 23 mars, devrait en réalité être interprété comme pression sur la RDC afin qu'elle se plie à toutes les exigences du Rwanda. D'où notre thèse d'armistice en lieu et place d'accord. Quant à la stratégie de l'infiltration, elle apparaît très clairement à travers les articles 1, 4, 8, 11 et 13.
1. Article 1 : De la transformation du CNDP On admet ici que le CNDP va désormais être inscrit sur la liste des partis politiques congolais (1.1b), participer à la vie politique de la RDC (1.3) et que ses éléments non civils vont être intégrés dans la Police ou dans l'Armée nationales congolaises (1.1a). Nous savons par ailleurs que le CNDP est une affaire des Rwandais. Nous savons aussi que le but de tout parti politique, c'est de conquérir le pouvoir et le conserver le plus longtemps possible. Des Rwandais vont donc, au Congo, compétir avec des Congolais pour la prise du pouvoir ! Et l'article 11 d'exiger en plus que le mode de scrutin actuel soit revu de manière à permettre aux Rwandais, malgré leur infériorité numérique, d'avoir des élus à tous les niveaux et que soit sanctionné de façon exemplaire, dissuasive tout Congolais qui les traiterait d'étrangers pendant la campagne électorale. Cet article se trouve renforcé par l'article 4 qui prévoit le même type de sanction dans la vie de chaque jour. 2. Article 5 : De la résolution des conflits locaux Cet article entend reproduire l'expérience du brassage ou mixage en imposant la création d'unités congolo-rwandaises de police sous l'appellation de « Police mixte de proximité » (5.2 et 3). Pire, il va jusqu'à stipuler qu'en attendant la mise sur pied de telles unités, la tâche d'assurer la sécurité pourra être confiée à la Police du C.N.D.P. (5.5). 3. Article 8 : De l'Administration du Territoire De l'infiltration, il faudra passer à la partition. C'est pourquoi certaines zones devraient d'ores et déjà être réservées aux Rwandais, sous l'autorité de leurs propres chefs coutumiers et territoriaux ainsi que sous la sécurisation d'une police et d'une armée rwandaises (8.2 et 3). 4. Article 13 : Des réformes économiques Dès la signature et l'entrée en vigueur de cet accord, les Congolais seront soumis à l'obligation de s'adjoindre de Rwandais dans toutes les opérations de certification, d'exploitation, d'évaluation et de contrôle des ressources naturelles. A ce stade, le moins que l'on puisse dire est que ces différentes dispositions consacrent une gouvernance conjointe de la RDC entre Congolais et Rwandais. Autre aberration, l'alinéa 7 de l'article 12 stipule : « Le Gouvernement s'engage à prendre en charge les blessés de guerre, orphelins et veuves des ex-éléments CNDP ». Ce qui revient à dire que face aux agresseurs de leur pays, les militaires congolais n'ont point à user du droit de légitime défense. Ils doivent plutôt se laisser égorger comme des moutons ou fuir. On comprend dès lors qu'ils reçoivent régulièrement l'ordre de décrocher à deux doigts de capturer l'ennemi. Tout comme l'on comprend qu'il leur ait été enjoint d'évacuer Kiwandja et Rutshuru qu'ils avaient investis après la fuite du M23 pour permettre à celui-ci de revenir s'y réinstaller. Accord secret de Pretoria Il se tiendra à la veille des pourparlers de Kampala entre la « RDC » et le M23, une rencontre secrète préparatoire. Elle réunira, du 26 au 29 octobre 2012 à Pretoria autour de Thabo Mbeki, des délégués du M23, des hommes de confiance de Paul Kagame et de Yoweri Museveni ainsi que des hommes de main de Joseph Kabila. On s'y mettra d'accord sur : le retrait sans condition des mandats d'arrêt lancés contre les cadres politiques et militaires du M23 ; l'intégration avec leurs grades, des officiers du M23 au sein des FARDC ainsi que leur octroi des postes de commandement stratégique sur l'ensemble du territoire national ; la formation d'un gouvernement d'union nationale où des éléments du M23 dirigeront des ministères importants et stratégiques. Alors que qui dit M23, dit Rwanda ! Intervenant au lendemain de la chute de Goma, Kampala n'aura plus qu'à entériner et officialiser tout ceci.

Accord-cadre d'Addis-Abeba Tout commence, comme d'habitude, par une guerre du Rwanda contre la RDC. Des troupes du M23 défont les FARDC à Bunagana. Fort de cette victoire, le M23 invite Kinshasa à la table de négociations. Dans la foulée, son parrain, le Rwanda, lance l'idée d'une Force internationale neutre d'interposition excluant et indépendante de la MONUSCO. Immédiatement, cette idée est récupérée par les NationsUnies. Le Secrétaire Général Ban Ki Moon élabore un Accord-cadre en ce sens. Avec l'appui de Washington, il l'impose à la signature de 11 Chefs d'Etat Africains le 24 février 2013 dans la Capitale éthiopienne. Beaucoup de choses néanmoins devraient être élucidées pour aider à comprendre le comportement du Rwanda et celui des NationsUnies dans cette démarche. 1. Raisons du côté du Rwanda Pour le Rwanda, il s'agit d'améliorer son image et de faire taire des pays fournisseurs de troupes. Lors de la rencontre secrète de Pretoria susmentionnée, la RDC avait en plus été sommée de déclarer publiquement que le Rwanda et l'Ouganda n'étaient pas impliqués dans l'agression du M23. Des experts de l'ONU multipliaient des rapports incriminant le pays de Paul Kagame dans le drame que vit la RDC depuis des décennies, exacerbant de ce fait la désapprobation, l'indignation et le rejet de l'opinion internationale. Pour sa survie donc, le régime de Kigali se vit dans l'obligation de se dédouaner. Mais sans toutefois perdre pied sur la RDC parce qu'il entendait faire aussi partie de cette force. Par ailleurs, fort de ce qui s'était passé avec l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe du temps de Laurent Désiré Kabila, Kigali était en droit de penser et croire que faute d'argent pour les financer, les troupes de la force internationale allaient être autorisées de s'autofinancer en participant à leur tour à l'exploitation sinon au pillage des ressources naturelles de la RDC. Ce faisant, leurs pays finiraient par remercier le Rwanda plutôt que de continuer à le vilipender. Tant il est vrai, dit un adage : « On ne parle pas la bouche pleine ». La proposition devait également permettre à Kigali de prendre sa revanche contre la MONUSCO. C'est en effet elle qui fut la première à faire dénoncer par la BBC la présence d'éléments des Forces régulières rwandaises aux côtés du M23. D'une pierre donc, le Rwanda réaliserait plusieurs coups ! 2. Raisons du côté des Nations-Unies et de Washington C'est depuis le lendemain du 30 juin 1960 que Washington utilise régulièrement les Nations-Unies pour l'accomplissement de ses plans anti-RDC. Pour preuve : « Lumumba a été effectivement tué. Il est mort non point à cause de notre poison mais parce qu'il a été battu à mort par les hommes qui nous sont fidèles et dont les noms se trouvent sur les listes de paie de la CIA. L'ONU doit maintenant protéger Kasavubu ainsi que tous les autres modérés. Il doit également bien garder le Parlement et désarmer les troupes fidèles à Lumumba. Cela permettra de voir le nouveau gouvernement approuvé et la partie restante de l'armée se rallier au plan d'éviction de Lumumba ». « Adoula, autre fois le plus effacé des leaders modérés, dirigera bientôt un gouvernement légitime au sein duquel les modérés sont plus nombreux que les radicaux. L'ONU a travaillé de concert avec les Etats-Unis pour aboutir à ce résultat. Maintenant nous nous employons à priver Gizenga de tout soutien tant intérieur qu'extérieur. Nous faisons en même temps pression sur le Conseil de Sécurité afin que soit prolongé le mandat de l'ONU au Congo de façon à nous permettre d'en finir avec la sécession de Gizenga et celle de Tshombe ». Aujourd'hui le nouveau plan anti-RDC de Washington est celui de la balkanisation. Il circule depuis un temps dans des Etats-majors de la Capitale fédérale américaine l'idée que le Congo-Kinshasa doit être divisé en plusieurs Etats. Des cartes avec tracées des frontières et noms de ces Etats existent déjà. Joseph Kabila le sait. Il le confirme dans l'un de ses discours dont Télé 7 reprend chaque jour un extrait avant et après le Journal télévisé : « En dépit des complots visant sa

déstabilisation et sa balkanisation, la République Démocratique du Congo demeure unie dans ses frontières de 1960 ». Nous avons là affaire à une thèse en vogue au sein du célèbre think tank américain « The Brookings Institutions ». Selon cette thèse, la bonne gouvernance et le respect des droits humains sont difficiles sinon impossibles dans des pays africains à vastes étendues et à populations nombreuses. Et le Sous-secrétaire d'Etat américain aux Affaires africaines, Johnnie Carson, d'en déduire : « La partition de la RDC sur le modèle de la Yougoslavie et du Soudan s'impose ». Et de poursuive : « La tâche est difficile certes, mais nous devons y aller de manière très subtile et avec un consensus le plus large possible aux niveaux national, régional et international ». C'est la face cachée, la véritable raison d'être de l'Accordcadre d'Addis-Abeba avec l'implication d'une multitude d'acteurs. Il s'agit en effet, en plus de onze Etats africains signataires, de la Belgique, la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, la SADC, l'Union Africaine, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale. Avant la balkanisation proprement dite cependant, la RDC devra commencer par être mise sous tutelle. A cette fin l'Accordcadre a prévu une instance de contrôle dénommée « Dispositif 11+4 ». Elle aura pour rôle de suivre de près, sous l'œil vigilant de l'ensemble de la Communauté internationale (Etats, Organisations, Institutions financières), l'exécution des tâches imposées à ce pays sur les plans politique, sécuritaire, économique, social et faire rapport en marge des Assemblées générales annuelles de l'ONU. Quant à la résolution 2098 sur l'envoi d'une brigade d'intervention pour en finir avec des forces négatives, elle ne faisaitlà que consacrer l'incapacité du pouvoir de Kinshasa à sécuriser ses citoyens et leurs biens. En s'en félicitant, la Majorité Présidentielle (MP) applaudissait la démission de son Autorité morale du poste de Président de la République. Et pour cause ? La Constitution de l'époque disposant que l'on était Président du fait d'être Président Fondateur du MPR, on fit remarquer à Mobutu, le soir du 24 avril 1990, qu'il venait de se démettre comme Président du Zaïre en « prenant congé du MPR ». Autant de J. Kabila. Assurer la sécurité des personnes et de leurs biens étant une exigence constitutionnelle primordiale, admettre officiellement que l'on n'est plus à même de le faire en souscrivant à l'envoi de la dite brigade revient à dire que l'on cesse d'être Président de la République. III. INCIDENCES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA NATION Ces trois accords, ainsi que tous les autres qu'ils représentent, travaillent contre le développement du Congo. Par les méfaits des guerres d'abord. Par les pillages ensuite. Par la perte de la souveraineté enfin. A. Méfaits des guerres Nous avons vu que pour faciliter l'imposition de sa volonté à la RDC, le Rwanda commençait toujours par lui faire la guerre. Or la guerre conduit à des pertes en vies humaines, donc à la destruction du tout premier facteur de développement qu'est l'homme. Ici, non seulement par la mort par balle, mais aussi la propagation du VIH-sida consécutive à des viols utilisés comme arme de guerre, la faim, d'innombrables autres maladies d'origine hydrique dans des camps des déplacés, la destruction des infrastructures sanitaires-dispensaires, centres de santé, hôpitaux-à des intempéries. La guerre détruit aussi des infrastructures scolaires ou tout au moins paralyse les activités dans ce secteur : soit parce que des salles de classe ont dû être utilisées pour héberger des déplacés, soit parce que des enfants ont dû fuir avec des parents en brousse ou en forêt. La guerre enfin, paralyse l'activité économique, industrielle, agricole, commerciale. Tout comme elle engloutit la majeure partie du maigre budget de l'Etat. On mesure l'ampleur du drame quand on sait que c'est de plusieurs guerres qu'il s'agit depuis près de deux décennies dans la partie orientale de la République. B. Pillages Après des semaines d'enquêtes sur terrain, le tout premier

groupe d'experts de l'ONU dirigé par l'égyptienne Cassen ne trouva mieux que d'intituler son rapport : « Rapport sur le pillage des ressources naturelles de la RDC ». Y sont pointés du doigt, certaines multinationales occidentales et leurs Etats ; des Etats africains comme le Rwanda et l'Ouganda avec des mouvements politico-militaires fabriqués et instrumentalisés par eux : le RCD, le MLC, le RCD/N, le RCD/ML ; des soi-disants rebelles rwandais et ougandais : FDLR, Interahamwe, LRA, ADEF-NALU, … ; des réseaux d'élites constitués par des trafiquants libanais, indopakistanais, Ouest-africains en connivence avec des officiels civils et militaires des pays de la sous-région. Débutés avec la guerre de l'AFDL, ces pillages se poursuivent aujourd'hui encore. Ils s'amplifient même avec la présence de nouveaux arrivants dont des groupes armés locaux qui ne cessent se multiplier. Ils ont pour victimes, l'Etat et les administrations locales, les banques et les commerces, les éleveurs et les paysans, les générations futures même. L'Etat et les administrations locales se voient priver d'importantes ressources financières dont dépend l'accomplissement de leurs fonctions régaliennes sinon leur fonctionnement normal. Ne pouvant plus, de ce fait, satisfaire les besoins des populations, cellesci les boudent de plus en plus et cessent de leur obéir. Chacun se met à faire ce qu'il veut sous le regard impuissant de l'autorité. Ce que traduit bien cette réaction-ci d'un jeune médecin d'une formation hospitalière étatique à qui nous demandions pourquoi il était si irrégulier à son poste : « L'Etat ayebi kofanda na batu ». Pour dire : « Je vais au travail quand je veux. L'Etat est bien obligé de laisser faire parce que c'est sa faute du fait de son incapacité à m'assurer le minimum vital ». Le comportement de ce jeune médecin allant jusqu'à tourner l'Etat en dérision, est celui de la quasi-totalité des fonctionnaires et agents du secteur public. Il est aussi celui du policier et du militaire. De nombreuses défections sur différents fronts de l'Est ont pour origine le refus de défendre un pouvoir qui fait mourir de faim et empêche d'envoyer ses enfants à l'école et de les faire soigner quand ils tombent malade. Les pillages créent de la sorte une fracture entre gouvernants et gouvernés préjudiciable aussi bien à l'existence de l'Etat qu'à la cohésion nationale. D'autre part, en dévalisant les banques, les entreprises et les commerces, en les prenant pour cible, en tuant régulièrement de grands hommes d'affaires, ils découragent et empêchent le développement d'activités économiques d'envergure. Tout comme en s'emparant de vaches, chèvres, poules, machines à coudre, vélos, habits, ustensiles de cousine, petites économies … des villageois, les pillages exacerbent la précarité des petites gens. Ce faisant, ils rendent impossible la sortie de la pauvreté et de la misère. Enfin l'or, le diamant, la cassitérite, le coltan… ne sont point des produits renouvelables. Aujourd'hui la façon désordonnée et sauvage de s'en emparer compromet tout développement durable. Des générations futures risquent de ne plus rien trouver. C. Perte de la souveraineté Celle-ci apparait clairement à travers chacun des accords susmentionnés, officiels et secrets. Mais commençons avant de le démontrer par rappeler ce sur quoi nous insistions, à savoir qu'il s'agissait plus d'armistices que d'accords. La souveraineté de tout Etat se traduit prioritairement par son droit sacré de penser et d'édicter lui-même ses propres textes juridiques. Mais ici, ce droit a été arraché à la RDC. C'est plutôt des tiers, en violation flagrante du Droit des Peuples à disposer d'euxmêmes, qui se permettent d'élaborer des lois importantes pour elle et de venir les lui imposer pour exécution. Ainsi, dans l'Accord du 23 mars 2009, des lois sur l'amnistie, le découpage territorial, la réforme de l'Armée et des Services de sécurité, le mode de scrutin, y ont été abordés en vue de faire de ce pays (la République Démocratique du Congo) un Etat co-géré et coadministré par les congolais et les

rwandais. La loi sur l'amnistie avait même déjà été votée au Parlement et promulguée par le Chef de l'Etat. Non contente d'elle, le CNDP, c'est-à-dire le Rwanda, l'a reformulée autrement et enjoint les autorités congolaises concernées d'adopter et de promulguer la nouvelle version. Ce qui fut fait. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à lire attentivement et respectivement les articles 3, 8, 10 et 11 dudit accord. Ainsi, en deuxième lieu, dans l'Accord secret de Pretoria où nous voyons, au point 4, le Rwanda et l'Ouganda contraindre le gouvernement congolais d'annuler tous les décrets pris à l'encontre des cadres politiques et militaires du M23. Et ainsi, en troisième lieu, dans l'Accord-cadre d'AddisAbeba où le Secrétaire Général de l'ONU met officiellement la RDC sous tutelle de la Communauté internationale. Premièrement en s'immisçant dans des matières relevant de la Constitution (Cfr. Accord-cadre : Point 5 : Engagement de la RDC. Deuxièmement en s'arrogeant le droit de contrôler au quotidien la marche de la RDC dans tous les domaines. Que faire alors ? IV. PISTES DE SORTIE Beaucoup d'analystes perspicaces, à l'extérieur comme à l'intérieur du pays, se convainquent chaque jour davantage que le drame actuel de la RDC allant jusqu'au risque de sa balkanisation réside fondamentalement dans la trop grande faiblesse sinon l'absence même de l'Etat due à un manque criant de leadership politique. Ils en déduisent qu'il faudrait, d'abord et avant tout, commencer par y installer un leadership politique fort, compétent et nationaliste. La paix, la consolidation de l'unité nationale, l'ordre, la discipline et tout le reste viendront par surcroît. Nous partageons leurs avis.